

flora
by Ethias



ASSURANCE LOCATAIRE

Les conditions particulières de ton contrat d'assurance

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Celui-ci est reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins trois mois avant l'arrivée du terme du contrat. Comme imposé dans l'article 84 de la loi sur les assurances, la résiliation du contrat se fait par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé. Tu trouveras toutes les informations à ce sujet dans l'application mobile Flora.

| | |
|--------------------------------|---|
| Objet | Nouvelle souscription |
| Numéro de police | PR20231024-7695 |
| Preneur d'assurance | Adam Ophelie Boulevard Alfred de Fontaine 25 / 21, 6000 Charleroi |
| Référence client | 20231024-3405 |
| Garanties assurées | |
| Assurance de responsabilité | Cette assurance couvre ta responsabilité locative ainsi que celle des membres de ton ménage pour les dégâts accidentels causés à l'habitation louée ou aux habitations voisines (tiers) à l'occasion d'un sinistre couvert dont l'origine se situe dans ton habitation. |
| Assurance contenu | Cette assurance couvre les dégâts matériels causés à tes affaires, à celles des membres de ton ménage et de tes invités, ainsi qu'à tes animaux domestiques. |
| Risque assuré | |
| Adresse de l'habitation | Boulevard Alfred de Fontaine 25 / 21, 6000 Charleroi |
| Type d'habitation | Appartement |
| Usage | Location pour usage principal privé |
| Informations générales | |
| Date de début de contrat | 01/11/2023 |
| Échéance principale annuelle | 01-11 |
| Information paiement | Paiement mensuel |
| Indexation de référence | Indice Abex 07/2023 = 1032 |
| Montant minimum d'intervention | 290,08 € suivant l'indice des prix à la consommation 05/2023 = 297.32 |

Garanties et montants assurés

Numéro de police
PR20231024-7695

Garanties de base

Assurance de responsabilité *en valeur réelle, suivant l'indice Abex*

- Incendie
- Eau
- Tempête et grêle
- Catastrophes naturelles
- Bris de vitrages
- Électricité
- Mazout
- Contestations collectives de travailleurs
- Attentats
- Chocs violents accidentels
- Dégâts causés à d'autres personnes et à leurs biens
- Dégâts suite à de petits aménagements
- Indemnité de rupture de bail
- Assistance d'urgence

Assurance contenu *en valeur à neuf (jusqu'à 30.972,39 €), suivant l'indice Abex*

- Incendie
- Eau
- Tempête et grêle
- Catastrophes naturelles
- Bris de vitrages
- Électricité
- Mazout
- Contestations collectives de travailleurs
- Attentats
- Chocs violents accidentels
- Dégâts occasionnés à tes biens suite à un sinistre chez ton voisin
- Assistance d'urgence

Conditions d'assurance

L'assurance est déterminée par les présentes conditions particulières et par les conditions générales assurance locataire Flora version V2 - 15-01-2023.

Montant de la prime

Numéro de police
PR20231024-7695

pour la période du 01/11/2023 au 31/10/2024

Garanties de base

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Assurance de responsabilité* | 135,60 € |
| Assurance contenu* | |

Taxe et cotisation légale

| | |
|--------------------------|----------|
| Taxe | 12,48 € |
| Cotisation légale | 8,76 € |
| Total de la prime | 156,84 € |

* Dont 9,76 € de frais d'acquisition et 18,00 € de frais d'administration.

Nous attirons ton attention sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer des coûts et frais mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles, ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y compris le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Critères de segmentation ayant un impact sur la tarification

Les critères énumérés ci-dessous ont un impact sur la survenance des sinistres et/ou sur le(s) montant(s) à payer en cas de sinistre. Ils ont dès lors été utilisés pour déterminer le montant de ta prime d'assurance locataire :

- Les caractéristiques de l'immeuble : maison 2, 3 ou 4 façades, appartement
- La situation de l'immeuble : le code postal, uniquement en cas de souscription à l'option vol

Évaluation bâtiment & contenu

Ton assurance locative est assurée en valeur réelle, **c'est-à-dire en valeur de reconstruction diminuée d'un pourcentage de vétusté**. En cas de sinistre, l'indemnisation se fera conformément à la section 8 des conditions générales. Tu t'engages à avertir Flora de toutes les modifications apportées à l'habitation désignée, et qui seraient de nature à modifier la valeur du risque assuré.

Ton assurance contenu est assurée « au premier risque ». Cela signifie que **le plafond maximum d'indemnisation pour ton contenu est fixé à 30.972,39 €**. En cas de sinistre, l'indemnisation se fera conformément à la section 8 des conditions générales.

Obligation du preneur d'assurance

Le preneur d'assurance déclare :

- qu'aucun autre contrat concernant le(s) risque(s) désigné(s) n'a été souscrit auprès d'une autre compagnie ;
- que toutes les informations communiquées dans le cadre de la conclusion du présent contrat sont complètes, sincères et formulées avec exactitude.

Vente à distance

Tu peux renoncer au contrat, sans pénalité ni indication de motif, en complétant le formulaire dans notre application mobile, dans un délai de 14 jours calendrier. Ce délai prend cours à partir du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire à partir du jour où tu reçois les conditions contractuelles et les informations précontractuelles sur un support durable (le PDF qu'on va t'envoyer par e-mail). Si ce jour est postérieur à date de conclusion du contrat, ta résiliation prendra effet au moment de la notification.

Nous aussi, nous pouvons mettre fin au contrat dans les mêmes conditions mais en te prévenant par courrier recommandé. Dans ce cas, la prise d'effet aura lieu huit jours après la notification. Si l'exécution du contrat avait déjà commencé à ta demande, tu es tenu(e) de payer une prime correspondant à la période de couverture effectivement accordée.

Gestion des plaintes

Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée à :

Flora Insurance | Plaintes & Réclamations

Rue de Mulhouse 36
4020 Liège
complaint@flora.insure

Service Ombudsman Assurances

Square de Meeûs 35
1000 Bruxelles
info@ombudsman-insurance.be
www.ombudsman-insurance.be

L'introduction d'une plainte ne porte pas préjudice à la possibilité pour le candidat preneur d'assurance d'intenter une action en justice. La loi belge est applicable au contrat d'assurance.

Traitement de données relatives à la santé et/ou autres données sensibles

Tu donnes ton consentement à Ethias via Flora pour le traitement des données relatives à ta santé et à celles des enfants mineurs à l'égard desquels tu es titulaire de l'autorité parentale. Tu donnes également ton consentement pour le traitement des autres données sensibles visées par l'article 9 du RGPD. Flora les traitera uniquement lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion et à la gestion du contrat d'assurance, ainsi qu'à la gestion des sinistres dans lesquels toi ou un membre de ton ménage est impliqué, ainsi que dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Tu marques également ton accord pour la réalisation éventuelle d'un examen unilatéral en cas de sinistre.

Ces données seront traitées avec la plus grande discrétion et uniquement par les personnes habilitées à le faire. Les obligations d'Ethias en la matière sont détaillées dans la clause « Protection des données personnelles » reprise ci-après.

Ce consentement peut être retiré à tout moment mais cela n'invalidera en rien les traitements des données déjà effectués. Par ailleurs, dans ce cas, Ethias, et par conséquent Flora, pourraient se trouver dans l'impossibilité de donner suite à tes demandes de conclusion d'un contrat d'assurance ou d'indemnisation de sinistre(s).

Protection des données personnelles

Ethias, et par conséquent Flora, s'engage pleinement à respecter la nouvelle réglementation RGPD au niveau de la protection de tes données personnelles.

Ethias, à travers la marque Flora, en sa qualité de responsable du traitement de tes données personnelles :

- les rassemble pour :

- la gestion des fichiers de la clientèle
- l'évaluation des risques
- la gestion des contrats et des sinistres
- des actions de promotion et de fidélisation
- des enquêtes de satisfaction
- de la prospection et du profilage
- l'élaboration de statistiques & des études actuarielles
- l'exercice des recours
- la gestion des réclamations & contentieux
- l'exécution des dispositions légales
- le respect des obligations réglementaires et administratives en vigueur
- la lutte contre la fraude

- les traite sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles elle est soumise ;
- dans le cadre de l'exécution de tes contrats ou pour prendre des mesures précontractuelles à ta demande ;
- pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, parmi lesquelles : la lutte contre la fraude, la connaissance de ses clients et de ses prospects (en vue de les informer de ses activités, produits et services), la bonne exécution des contrats souscrits, la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses assurés.

Dans tous ces cas, Ethias et Flora veillent à préserver un juste équilibre entre leurs intérêts légitimes et le respect de ta vie privée. Ces données peuvent être, si nécessaire, communiquées aux catégories de destinataires suivantes :

- tes conseillers (avocats, experts, médecins-conseils...)
- les collaborateurs et conseillers d'Ethias et de Flora
- les autres entités du groupe, leurs collaborateurs et les conseillers
- les sous-traitants de quelque nature que ce soit (informatiques et autres) et partenaires commerciaux de Flora
- tous les prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution des contrats et du règlement des sinistres
- les banques, les entreprises d'assurance et de réassurance, les courtiers et les bureaux de règlement
- les autorités et organismes publics (police, justice, sécurité sociale...)
- les autorités de contrôle et l'Ombudsman des assurances

N'hésite pas à consulter notre Charte Vie Privée sur notre site www.flora.insure qui te fournira des informations plus détaillées sur les destinataires en question.

Sache cependant que nous ne conservons tes données personnelles que pour la durée de ton (tes) contrat(s) d'assurance, du ou des sinistre(s), de la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementations.

Tu peux avoir accès aux données te concernant et en obtenir la rectification directement dans l'app Flora ou en adressant une demande datée, signée et accompagnée d'une photocopie de ta carte d'identité à :

Ethias | Data Protection Officer

Rue des Croisiers 24
4000 Liège
dpo@ethias.be

Tu peux également t'opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de tes données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct en envoyant une demande par e-mail à dpo@ethias.be.

En outre, dans certains cas bien précis, la réglementation RGPD te permet, de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de tes données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement. Ce droit à l'effacement n'est toutefois pas absolu. Pour plus de détails, nous te renvoyons vers la Charte Vie Privée disponible sur le site **www.flora.insure**. Enfin, toute réclamation peut être adressée à :

L'Autorité de Protection des Données

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
commission@privacycommission.be
Tél. : 02 274 48 00

Fait en double exemplaire, le 24/10/2023.

Je déclare avoir lu et approuvé ce document ainsi que les conditions générales assurance locataire Flora version V2 - 15-01-2023 en annexe.

Ophelie Adam
Le preneur d'assurance

Pour Ethias,
CEO-Président du Comité de direction

